



Congrès 2024

Du 24.01 au 7.02 : vote dans les établissements

Jeudi 29.02 et vendredi 1^{er} mars :

congrès académique au lycée Buffon

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

P.1. Edito. Calendrier

P.2-3. Formation continue. Egalité filles-garçons

P.4 AESH. F3SCT

Réunions et stages syndicaux

AESH

Jeudi 30.11 (Arcueil)

Mixité sociale et scolaire à Paris

Vendredi 8.12 (lycée M. Ravel)

Non-titulaires enseignants, CPE et Psy-EN

Jeudi 21.12 Paris
inscription via l'espace adhérent

A venir : stage S1

droit syndical, animer sa section, DHG, TRMD, participer au congrès académique...

stage carrière

« cette année, je m'occupe de ma carrière ! »
stage CPE

L'école prise pour cible, à nouveau

Vendredi 13 octobre, notre collègue Dominique Bernard était assassiné par un fanatique islamiste, quasiment à la date anniversaire de la mort de Samuel Paty. L'émotion a été très grande dans nos établissements. Le SNES-FSU a réussi à obtenir du ministère un temps d'échange le lundi 16 octobre, avec un message clair aux établissements. Le souvenir embarrassant du refus d'un temps de recueillement il y a trois ans et des nécessaires préavis de grève pour l'obtenir localement a été rappelé. Néanmoins, un chef d'établissement à Paris a refusé ce temps à son équipe, d'autres se sont distingués par leur absence ou leur retard... Les camarades du SNES national ont très vite préparé du matériel pour les secrétaires d'établissement, afin de leur proposer un texte à lire lors du temps banalisé. Les camarades de la FSU Paris et de la FSU Ile-de-France ont rapidement organisé un rassemblement sobre le lundi 16 place de la République.

Les récupérations de ce drame n'ont pas tardé. Si les questions de sécurisation des établissements se posent à nouveau (les DUERP et les PPMS doivent

être mis à jour et en application partout. Certains établissements de l'académie doivent encore les créer. Et, il faut améliorer leur connaissance pour tous les nouveaux personnels), la bunkerisation des établissements ne résoudra rien ni la généralisation coûteuse du SNU annoncée par le ministre. Dire, comme le ministre, que les enseignant-e-s ne sont pas assez formés à la laïcité après cet événement est un comble.

L'École a besoin de personnels, enseignant-e-s, CPE, PsyEN, AED, AESH, agents territoriaux, en nombre suffisant, bien formés (Les craintes sont fortes sur la réforme de la formation initiale des enseignants et la colère est grande concernant la formation continue menacée par le passage prévu à 100 % hors

temps scolaire dès la rentrée 2024), remplacé-e-s quand ils sont absent-e-s, bien rémunéré-e-s, à hauteur de leur investissement. C'est un enjeu pour toute la société et pour mettre fin à la pénurie.

Si l'École a été prise pour cible, de nouveau, c'est parce qu'elle est le lieu de l'émancipation par les savoirs. La vraie réponse politique est de lui donner les moyens de continuer à l'être.

Thomas Baniol, Nathalie Dehez, Ketty Valcke,
Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris



Mutations inter et mouvement spécifique national

—> jusqu'au 29 novembre midi : saisie des vœux via IPROF

—> RV individuels avec les militant-e-s à Arcueil ou par téléphone à prendre via son espace adhérent

Réunions mutations stagiaires

—> mercredi 15 novembre 12h00 à l'INSPE Molitor salle A07

—> mercredi 22 novembre 12h30 à l'INSPE Batignolles salle 308

Formation continue : mission impossible ?



De Gaia à Sofia ou comment faire compliqué...

Avant, l'inscription au PAF n'était pas intuitive. Mais une fois trouvés les stages qui vous intéressaient sur GAIA, vous cliquiez et vous étiez inscrit. Maintenant – joie du progrès – vous vous rendez sur le site de l'EAFC Paris (École académique de formation continue), qui vous renvoie à l'application Sofia-FMO. Là, vous vous inscrivez à un « parcours ». Mais attention ! Cela ne veut pas dire que vous êtes inscrit. Il faut rester aux aguets devant votre messagerie professionnelle. Si le stage est confirmé, vous recevez un courriel, vous devez vous reconnecter sans délai pour vous inscrire. Si nous avons un retour chiffré sur les inscriptions, nul doute que nous verrions nombre de collègues pas assez réactifs disparaître entre l'étape 1 et l'étape 2.

L'EAFC Paris ou l'absence de dialogue social

Pour la deuxième année d'existence de l'EAFC, nous nous attendions à un retour d'expérience, d'autant que nous avons fait des propositions en groupe de travail (recueil des besoins du terrain, importance du disciplinaire...). Las, aucun

document, chiffre ou analyse sur les formations de l'an passé. Tout se fait sans consultation ni des formateurs ni des formés. Ce dispositif n'a donc aucune chance de répondre aux besoins, réels, des collègues.

Outre la complexité inutile du processus d'inscription, les réflexions transversales ne peuvent constituer l'alpha et l'oméga de la formation continue. Oui, les collègues sont aussi à la recherche de formations à contenu disciplinaire de niveau universitaire et, à Paris, attendent aussi une présentation des offres et actualités culturelles, afin d'en faire profiter les élèves.

Formation et Pacte

ou comment perdre sa vie à la gagner

Par pure idéologie, la moitié des formations cette année et la totalité l'an prochain, auront lieu hors temps de travail (mercredis après-midi, soirées, samedis, vacances). Les directives ministérielles indiquent clairement que la participation à une formation sur temps scolaire sera subordonnée à la mise en place d'un remplacement de courte durée. Autrement dit, il s'agit de faire signer le Pacte par un chantage à la formation : scandaleux !

Le SNES-FSU appelle tous les formateurs à refuser de proposer des dates hors temps scolaires (ce qu'une partie d'entre eux a déjà fait, malgré les pressions). Il appelle tous les collègues à refuser ces formations.

Egalité filles-garçons : éléments de langage ou vraie priorité ?

Le recteur a décidé de reporter la journée académique de formation des référent.es égalité filles-garçons prévue lundi 16 octobre à un mercredi après-midi, deux semaines à peine avant la date prévue. Ce report signifie qu'elle ne pourra tout bonnement pas avoir lieu. Le groupe de travail égalité filles-garçons de l'académie a envoyé un courrier au recteur pour exprimer son indignation. En effet, comment faire tenir en une demi-journée tout le programme pensé sur une journée entière ? Comment ignorer que les intervenant.es ainsi que les différentes associations partenaires ne peuvent pas chambouler leur calendrier deux semaines avant ? Ce report témoigne d'un manque flagrant de considération pour le travail et l'investissement des participants, formateurs, formatrices et stagiaires, ainsi

que de tous les personnels engagés sur les questions d'égalité filles-garçons dans les établissements.

De plus, le plan égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'académie qui s'engage à « mieux accompagner (...) la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle » en prend un coup, quand on sait que les femmes sont très majoritaires parmi les personnels de l'Education nationale et que la charge des enfants leur incombe souvent, à plus forte raison le mercredi après-midi.

L'égalité filles-garçons ne peut pas être une priorité nationale et académique d'affichage, il faut lui donner les moyens de devenir réalité.

Salaire net et revalo

La promesse était de 10 % pour toutes et tous. La réalité, c'est une augmentation moyenne de 5,5 %, principalement sur le début de carrière et essentiellement sous forme de primes ...dans une période où l'inflation atteint les 5 % !

Doublement de l'ISOE sans nouvelles obligations

La principale mesure Socle est visible sur votre bulletin de paie depuis le 1er septembre 2023 : le doublement de la part fixe de l'ISOE et le relèvement des indemnités forfaitaires que perçoivent les CPE, les Psy-EN et les professeurs documentalistes. Son augmentation ne donne lieu à aucune mission nouvelle imposée.

La prime d'attractivité

Cette prime mensuelle est versée jusqu'au 9e échelon. Elle ne dépasse les 200 € qu'entre le 2e et le 5e échelon et, à partir du 8e échelon, elle n'est plus que de 28,49 € par mois. Sur l'académie de Paris, elle concerne peu de collègues.

Protection sociale complémentaire (PSC)

Depuis le 1er Janvier 2022, remboursement partiel forfaitaire de 15 euros bruts pour cotisation à assurance complémentaire en santé. Au 1er Janvier 2025, participation de l'Etat à hauteur de 50% de la cotisation.

Prime « pouvoir d'achat »

Cette prime unique et dégressive a été versée en septembre à un nombre limité de collègues : entre 401 € et 241 € pour les certifiés jusqu'au 10e échelon et entre 281 € et 241 € pour les agrégés du 2e au 6e échelon.

Indemnité de résidence

Cette indemnité était un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé en fonction de la localité d'affectation. Le montant de l'indemnité est calculé en appliquant au traitement brut le taux de 3% pour une affectation à Paris. Le SNES revendique une revalorisation de cette indemnité pour faire face aux augmentations du coût du logement.

DDFIP DE LA SEINE SAINT DENIS		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE A 41246	
MOR DE OCTOBRE 2023		TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H			
AFFECTATION		LIBELLE		BRIEF	
IDENTIFICATION		GRADE		N° DE TRAVAIL	
M.N. NOMBRE CLE POSTE		PROF. CERTIFIE CM		08 0557	
CODE		ELEMENTS		A PAYER A DEBITER POUR INFORMATION	
101000	TRAITEMENT BRUT	2741,99			
101050	RETENUE PC		304,36		
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	83,25			
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	92,92			
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	57,81			
200364	ISOE PART FIXE	212,50			
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	28,12			
202326	*PRIME GREVELLE*	11,33			
202354	PARTICIPATION A LA PSC	15,00			
202464	PRIME DE POUVOIR D'ACHAT	300,00			
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		81,91		
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE		232,08		
401501	C.R.D.S.		17,06		
403101	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			143,95	
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			13,71	
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			8,23	
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			265,97	
404598	FORFAIT SOCIAL			1,20	
411050	CONTRIB.PC			2036,75	
411058	CONTRIBUTION ATI			8,77	
501080	COT SAL RAFF		27,42		
501180	COT PAT RAFF			27,42	
554500	COT PAT VBT MOBILITE			80,89	
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS		32,42		
700671	M.G.E.N. - ENFANT(S)		24,50		
700678	M.G.E.N. - ADHERENT		89,67		
				2754,50	
			0,00	2795,86	
NUMERO SECURITE SOCIALE		€ 6118,39	TOTAUX DU MOIS	€ 3563,92	€ 809,42
SOLU TOTAL EMPLOYEUR			NET A PAYER	2 754,50 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
BASE SS DE L'ANNEE		€ 2 741,99			
MONTANT IMPOSIBLE DE L'ANNEE		€ 25 962,17			
MONTANT IMPOSIBLE QUINZE		€ 2 509,83			
COMPTABLE ASSURATEUR		DDFIP_093			
ME EN PAIEMENT LE		27 OCTOBRE 2023			
VIRE AU COMPTEN°					

AESH - mobilisation du 03 octobre : Encore du chemin à parcourir

Le SNES-FSU en intersyndicale a porté les revendications des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap au ministère de l'Éducation nationale lors de la journée de mobilisation du 03 octobre 2023.

Pour le ministère :

- l'indemnitaire et les primes tiennent lieu de revalorisation salariale
- La transformation du PIAL en PAS (Pôle d'appui à la scolarité) se fera d'abord dans 3 départements et sera généralisée en 2025.
- Ne seraient ARE (assistant.e à la réussite scolaire) que les AESH et AED volontaires. Le MEN semble ignorer la future hiérarchie des ARE (CPE, infirmière, pilote du PAS).

Il en va de même pour le pilotage du PAS. Le ministère ne sait pas qui sera à sa tête sauf qu'il s'agira d'un équivalent temps plein exclusivement dédié à cette mission.

Le SNES a dit ne pas se satisfaire du levier indemnitaire en guise de revalorisation salariale, a dénoncé la grille indiciaire toujours trop basse, la perte de salaire lors du passage en CDI, l'absence

d'application des heures de fractionnement et de la subrogation, les conditions de travail dégradées (mutualisation à outrance), la souffrance au travail (perte de sens de l'accompagnement, dépression, démission), le risque que les ARE soient une mesure d'ajustement.

Le SNES est resté dubitatif quant à l'affirmation du MEN sur la coexistence de 3 types de contrats : ARE, AESH et AED.

Il a revendiqué l'abandon des PIAL, le refus de l'ARE, un temps plein à 24 heures et la création d'un corps de catégorie B pour les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap.



Plomb et punaises de lit dans des établissements parisiens

L'actu des bahuts

Deux lycées parisiens ont dû condamner des points d'eau à la rentrée et demander à la Région d'ordonner des travaux en urgence car des analyses ont révélé des taux de plomb dans l'eau supérieurs à la réglementation. La FSU a demandé à la Région si d'autres établissements étaient concernés, en particulier à Paris, où le bâti de certains établissements est ancien. La Région s'est contenté de répondre qu'elle avait fait un rappel à la loi, qui commande de faire des analyses annuelles, à tous les lycées franciliens. Ces analyses détectent également les taux anormaux de légionnelle. N'hésitez pas à demander en conseil d'administration ou par le biais de la CHS de l'établissement si ces analyses ont été faites, et selon la réponse, quand elles le seront ou quels en ont été les résultats.

Concernant les punaises de lit, plusieurs établissements ont été confrontés au problème au cours de ce premier trimestre. Ni le ministère ni le rectorat n'avaient anticipé la question. Le SNES a demandé, par l'intermédiaire du secrétaire de la F3SCT (ex-CHSCT) qu'un protocole clair soit

élaboré ; ceci, afin d'éviter que les collègues, légitimement inquiets, n'aient à faire valoir leur droit de retrait comme ce fut le cas à Elisa Lemonnier où une dizaine de salles étaient infestées. Pour information : le rectorat ne reconnaît pas le droit de retrait pour punaises de lit, considérant que ce n'est pas un danger grave et imminent. Mais les salles ou bâtiments infectés ne peuvent pas être utilisés pendant qu'ils sont traités en raison de la nocivité du produit utilisé. La question de la prise en charge financière de la détection et du traitement n'a pas été tranchée : il serait souhaitable que la Région mette à disposition le fonds d'urgence pour les établissements concernés.

Pour toutes les questions sanitaires, notre employeur comme les collectivités territoriales, manquent de transparence et de méthode.

Le SNES et la FSU portent dans les différentes instances ces questions de fond qui ont des conséquences sur nos conditions de travail.